



## **Coordinateur (rice) enfance**

Le (la) coordinateur (trice) enfance coordonne le pôle enfance 3-11 ans, comprenant , un accueil de loisirs maternel, élémentaire, un accueil de loisirs périscolaire , l'accompagnement scolaire primaire.

- Conduire la mise en œuvre d'un projet éducatif pour les 3-11 ans dans le cadre du projet social et en cohérence avec les politiques publiques et le projet éducatif de territoire
- Avoir la responsabilité des accueils de loisirs et des séjours et des dispositifs enfance
- Accompagner et superviser le secteur 3-11 ans ;

Le (la) coordinateur (rice) est chargé (e) de la direction de l'accueil de loisirs et de la direction de séjours de vacances.

Le (la) coordinateur (rice) enfance supervise l'accompagnement à la scolarité en lien avec l'animatrice enfance en charge de ce projet afin qu'il soit en corrélation avec le projet éducatif et pédagogique

### **Lien hiérarchique :**

- N+1 : Directeur
- N-1 : animateur permanents CDI, animatrice enfance CDII, contrat en alternance et occasionnels (CEE)

### **FONCTIONS GENERALES**

---

- Est garant de l'application et de l'évaluation du projet enfance, du règlement intérieur et de l'application des mesures légales et des différentes procédures en cours.
- Gestion économique et financière
- Gère et administre le pôle enfance dans les domaines financiers et administratifs en tenant compte des évolutions budgétaires et des orientations de l'association.
- Réalise les dossiers de subvention du pôle et les évalue.
- Réalise le rapport d'activité annuel, assure le suivi du budget et des taux d'occupation.
- Elabore tous les suivis statistiques demandés par la direction du centre social et par les autorités de contrôle

**Veille Développement de l'animation de proximité en lien avec le secteur jeunesse et développement social):**

**Accompagnement à la scolarité (en lien direct avec la responsable CLAS enfance):**

- Co-Définition du projet d'accompagnement en lien avec l'animateur enfance responsable CLAS.

**Prévision et suivi budgétaire :**

**Accueil de loisirs :**

- Organiser et développer des actions enfance, en synergie et complémentarité avec les acteurs du territoire.
- Favoriser les actions de proximité et de passerelle.

- Organiser, coordonner et contrôler la mise en place de l'accompagnement scolaire en lien avec les familles et les établissements scolaires.
- **MANAGEMENT ET GESTION D'EQUIPE**
- **Recrutement :**

#### **Gestion RH**

- Réaliser et suivre le temps de travail de l'équipe
- Gère le tableau des présences et absences
- Garantit le respect de la législation du travail et des procédures RH
- Accompagnement les stagiaires
- **Management :**
- Conseiller et coordonner l'équipe d'animateurs en transmettant des savoir-faire
- Impliquer les animateurs dans le projet pédagogique et éducatif et dans la préparation et la mise en œuvre du programme d'activités,
- Apporter un soutien technique et pédagogique aux équipes ;

#### **BUDGET – ADMINISTRATION-SECURITE**

- Mise en œuvre des démarches administratives obligatoires au vu des réglementations
- Mise en place des statistiques SIEJ, et des bilans CEJ, en lien avec la secrétaire ou la comptable.
- Tri, rangement et organisation des éléments administratifs.

#### **RELATION AUX FAMILLES :**

- 
- Mobilise les parents et habitants autour des problématiques et du projet social
  - Veille à l'accueil et l'information du public.
  - Rencontrer, accueillir les parents et établir des relations éducatives avec les parents
  - Participer aux inscriptions, volet pédagogique et contrôler les présences effectuées par les animateurs
  
  - La fonction peut donc s'exercer durant les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires et durant les activités périscolaires.
  - Les horaires de travail peuvent être réguliers et décalés dans certains cas (le jour et en soirée). Les dimanches et jour fériés peuvent être ouverts.
  - Rythme de travail suivant les temps scolaires.
  
  - Le (la) coordinateur (rice) est chargé(e) de l'exécution des activités qui lui sont affectées.
  - Il (elle) a la co responsabilité de l'accompagnement et de l'animation de l'équipe de l'accueil de loisirs.
  - Il (elle) a la responsabilité du suivi des relations partenariales en lien avec le poste.
  - Il (elle) est tenu de faire valider les fiches actions de subvention par le directeur du centre social
  - Il (elle) a la responsabilité de l'intégrité morale et physique des enfants confiés par leurs parents.
  - Il (elle) veille aux respects des protocoles liés à la protection de l'enfance.

CDD de remplacement mini 1 mois pouvant aller au CDI

Diplôme minimum exigé BPJEPS LTP avec UC de Direction validée.

Adresser un mail avec lettre de motivation et CV à Mme la Présidente :

[contact@crangevrieranimation.com](mailto:contact@crangevrieranimation.com)